A traiter par CREOCEAN A traiter par CARAIBES ENVIRONNEMENT A traiter par DEAL A traiter par ODE

Thématique	Page	N°	Commentaires CREOCEAN	Remarques Autorité Environnementale	Réponse préalable
Etat des masses d'eau	11	1	Ajout des tableaux comparatifs des objectifs de chaque ME La comparaison des états n'a pas été jointe car le résultats de toutes les masses d'eau n'aient aps représentées dans le SDAGE,ni les docs d'accompagnement.	Le SDAGE ne rappelle néanmoins pas les résultats antérieurs (état des lieux de 2013), ni les objectifs fixés par le Sdage 2016 2021.	Les éléments demandés seront rappellés sur la base de ceux présentés dans l'EDL 2019
Etat des masses d'eau	11	2	pas trouvé d'erreur dans le SDAGE. Peut-être dans l'EE?	Les informations fournies comprennent plusieurs imprécisions, voire des erreurs qui rendent les explications parfois peu compréhensibles	Les corrections seront faites en ce sens.
Etat des masses d'eau	12	3	Paragraphe ajouté: En outre, une étude publiée le 28 janvier 2021 dans la revue scientifique Environmental Science & Technology , qui montre que l'utilisation du glyphosate en Martinique, en détruisant les racines des végétaux, favoriserait l'érosion des sols et la libération du chlordécone qu'ils retiennent depuis son interdiction. Une attention particulière doit donc être apportée aux effets combinés de la contamination au chlordécone et l'utilisation de produits phytosanitaires encore autorisés à ce jour.	L'Ae recommande de tenir compte dans les dispositions de la sous orientation II C (Améliorer les pratique s agricoles), des effets combinés de la contamination historique par la chlordécone et de l'érosion des sols induite par l'utilisation de produits phytosanitaires compte tenu des impacts potentiels sur les masses d'eau	L'étude citée par l'AE sera récupérée, citée et développement de manière synthétique dans la sous-OF II C du SDAGE
Etat des masses d'eau	13	4	cf. remarque n°1	L'Ae recommande de compléter le dossier en présentant une analyse comparée des objectifs du Sdage 2016 2021 et des résultats de l'état des lieux 2019 avec et sans prise en compte de la chlordécone	Un tableau évolutifde l'état des mases d'eau et des objectifs du SDAGE 2016 seront repris et ajoutés au SDAGE
Objectifs des masses d'eau et atteinte du bon état	15	5	Ajout d'un paragraphe 4,7 "articulation SDAGE et Plan Chlordécone IV" Ajout d'un logo "Plan Chlordécone" sur 5 dispositions I-C-1, I-C-10, II-B-10,II-C-7, IV-A-9 Ajout de 10 lignes sur les 4 actions prévues au plan Chlordécone IV dans le contexte de la dispo IV-A-9: "Le Plan National d'Action « Chlordécone IV » (non validé à l'heure actuelle, en consultation du public) comprend 4 actions majeure sur l'enjeu « environnement » : 5.Boursuivre la cartographie des sols agricoles, les plus contaminés, en vue d'adapter les pratiques agricoles et avec l'objectif d'avoir cartographie l'ensemble des parcelles ou groupes de parcelles homogènes susceptibles d'être pollués à la chlordécone. 6.Modéliser les panaches de pollution (2021-2023) à partir des analyses de bassins versants et des prélèvements et informer les élus et les habitants des contaminations potentielles des sols sur les zones habitées 7.Mentifier les sources d'eau utilisées (formellement ou informellement) pour la consommation humaine et l'alimentation du bétail dans les zones de panaches potentielles seront recensées. Pour l'ensemble de ces sources, les analyses seront réalisées et des arrêtés d'interdiction d'utilisation de la source en cas de présence trop élevée de chlordécone seront pris, avec la mise en place d'un affichage auprès de la source. 8.Eviter l'extension de la contamination environnementale, notamment par : le transport des terres, l'utilisation d'eau contaminée et la commercialisation de compost et support de culture susceptibles d'être contaminés.	L' Ae recommande de faire état des actions prévues dans les plans « chlordécone » et de leurs effets attendus sur la qualité des masses d'eau cours d'eau et côtières.	Le Plan 4 Chlordécone (dont la consultation du public vient de se terminer) sera explicité, avec la citation des 4 actions prévues dans l'enjeu "environnement" et le lien sera fait avec le SDAGE, notamment, avec un logo "chlordécone" sera ajouté sur les dispositions en lien
Objectifs des masses d'eau et atteinte du bon état	16	6	Phrase ajoutée.	L'Ae recommande de présenter les incidences potentielles des deux projets d'intérêt général majeur sur les masses d'eau.	Dans le SDAGE, il sera citer que les incidences environnementales de ces 2 PIG seront détaillées dans l'Evaluation Environnementale. Dans l'Evaluation Environnementale, les éléments seront intégrés et ajoutés si disponibles
Programme de Mesures	17	7	Un tableau de synthèse a été intégré dans le document du PDM au chapitre 2,2 "Evolution du PDM" avec un tableau qui synthétise l'évolution du nombre de dispositions/mesures/montants pour chaque sous-OF du SDAGE.	L'Ae recommande de présenter les évolutions du programme de mesures par rapport au programme précédent et de veiller à la cohérence de l'ensemble des tableaux	Un tableau comparatif sera fourni entre les 2 PDM aussi précis que possible. Une cohérence des montants sera vérifié

Thématique	Page	N°	Commentaires CREOCEAN	Remarques Autorité Environnementale	Réponse préalable
Programme de Mesures	17	8		L'analyse (Coût-Efficacité) est présentée de façon pédagogique, elle ne permet néanmoins pas de comprendre quelles mesures ont été écartées car toutes les mesures analysées semblent avoir été retenues	Cela sera explicité
Articulation avec les autres plans et programmes	19	9	Les éléments suivants ont été ajoutés au chapitre 4,: 5 dispositions du SDAGE s'articulent ovec les Documents d'Urbanisme : 10-0-01 : Assurer la cohérence entre les documents d'urbanisme et les outils de planification dans le domaine de l'eau 10-1-12 : Réviser les zonages d'assainissement ainsi que les schémas directeurs avant 2023 et les annexer aux PLU 10-1-13 : Rendre cohérent l'extension de l'urbanisme avec les réseaux d'assainissement collectif 10-1-20 : Mettre en œuvre une gestion intégrée des eaux pluviales et de ruissellement dans les documents d'urbanisme et les nouveaux projets d'aménagement urbains 10-0-04 : Intégrer les espaces naturels dans l'élaboration/révision des documents d'urbanisme 10-0-04 : Intégrer les espaces naturels dans l'élaboration/révision des documents d'urbanisme 10-0-04 : Intégrer les espaces naturels dans l'élaboration/révision des documents d'urbanisme ne s'opposent pas ou ne contrarient pas les objectifs du SDAGE.	L'Ae recommande d'inclure dans les documents d'accompagnement une table des dispositions qui concernent la compatibilité des documents d'urbanisme avec le Sdage.	Une liste des dispositions concernées sera intégrée dans un des docs du SDAGE
Articulation avec les autres plans et programmes	19	10	Un paragraphe a été ajouté sur la base des éléments transmis par la DEAL (cf. mail de JM poutier du 10 03 21	Elle recommande d'approfondir l'analyse de la compatibilité des plans relevant d'un tel rapport avec le Sdage ainsi que l'effet de levier de ces plans pour la mise en oeuvre effective des dispositions du Sdage ceci afin de déterminer la nécessité de leur révision.	Un paragraphe viendra compléter le rapport en explicitant la réalité de terrains et l'avancement sur les SCOT de Martinique (3)
Articulation avec les autres plans et programmes	19	11		L'Ae recommande d'indiquer un calendrier de mise en conformité visé pour les dispositifs d'assainissement collectif.	Il n'existe pas de calendrier à ce jour exhaustif et précis. La Police de l'Eau précisera les dates connues, à sa disposition
Articulation avec les autres plans et programmes	20	12	Compléments ajoutés au paragraphe 4,6 "SDAGE et Parc Naturel Marin": Le conseil de gestion du parc naturel marin de la Martinique au Robert a approuvé le 24 février 2021 son plan de gestion en présence du Préfet, sous la présidence de M. Olivier Marie-Reine. Le plan de gestion est un document stratégique des mesures à mettre en œuvre pour les 15 prochaines années. Il signe la trojectoire d'actions visant les objectifs suivants : • Des femmes et des hommes sensibilisés aux enjeux marins, • Des gouvernance qui développe et incarne une ambition forte pour la mer, • Des mer nourricière, par l'utilisation durable des ressources, • Des mer nourricière, par l'utilisation durable des ressources, • Des habitats et des espèces en bonne santé, • Des habitats et des espèces en bonne santé, • Des habitats et des espèces en bonne santé, • Des présence en mer pour la préservation du milleu marin. Les 3 derniers objectifs du PNMM, s'inscrivant dans une logique forte de préservation de la qualité des milieux et des écosystèmes aquatiques, sont en adéquation avec les Orientations Fondamentales 2 « Reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques » et 3 « Protéger et restaurer les milieux aquatiques remarquables ». Nous pouvons citer en exemple les Finolités 12 et 13 du Plan de Gestion « Atteindre un bon état écologique et chimique des masses d'eau marines », qui s'inscrivent directement dans la politique européenne de la DCE, au travers du SDAGE. Compléments apportés dans l'introduction du III-B: Le DSB Antilles est composée de 10 fiches thématiques, explorant les filières de l'économie bleue (pêche et l'aquaculture, plaisance, croisière et activités noutiques, ports de commerce et réseaux maritimes, ressources marines), mais aussi la protection de l'environnement marin, les risques maritimes et déries, lo formation aux métiers de la mer la coopération maritime à l'échelle régionole, la recherche et l'innovation ou encore la culture maritime et l'éducction à la mer et à la valoration sont proposés. Au trave	L'Ae recommande de présenter les orientations, objectifs et dispositions du dossier stratégique du bassin Antilles et du Parc naturel marin de la Martinique et la façon dont les dispositions du Sdage y contribueront	Des éléments issus des 2 plans de gestion cités seront ajoutés.

Thématique	Page	N°	Commentaires CREOCEAN	Remarques Autorité Environnementale	Réponse préalable
Analyse de l'état initial	22	13		L'Ae recommande de préserver la distinction entre « thématiques env ironnementales », retenue pour l'analyse de l'état initial, et « enjeux » et de tenir compte, dans la hiérarchisation des enjeux, de la priorisation des thématiques environnementales retenues	Les corrections seront effectuées par le prestataire en charge de l'EE
Solutions de substitutions raisonnables	22	14		L'Ae recommande de justifier les raisons pour lesquel les des dispositions du Sdage 2016 2021 ont été abandonnées.	Un tableau de synthèse des dispositions ayant évolué sera ajouté
Effets notables de la mise en œuvre du SDAGE	23	15		L'Ae recommande pour l'évaluation du Sdage de * ne pas limiter l'évaluation aux orientations et dispositions prises en tant que telles et de prendre en compte dans l'analyse des effets les évolutions par rapport au Sdage 2016 2021 ainsi que le programme de mesures * mieux identifier les risques qui pèsent sur la mise en oeuvre effective des orientations du Sdage et du programme de mesures et les ruptures qui leurs permettraient d'être plus efficaces.	Les corrections seront effectuées par le prestataire en charge de l'EE
Dispositif de suivi	24	16		L'Ae recommande de compléter le dispositif de suivi en renseignant les valeurs « état zéro » et les valeurs cibles pour l'ensemble des indicateurs.	Le renseignement des valeurs des indicateurs sera fait par la DEAL.
résumé non technique	24	17		L'Ae recommande de revoir la structure et l'équilibre du résumé non technique pour mieux faire ressortir les évolution s du Sdage et du programme de mesures et évoquer l'état et les objectifs des masses d'eau	Les corrections seront effectuées par le prestataire en charge de l'EE.
Niveau d'ambition du SDAGE	26	18		L'Ae recommande de compléter l'évaluation environnementale en pro cédant à l'analyse des effets attendus de l'évolution du Sdage et du programme de mesures pour les différentes masses d'eau et de mettre en évidence le lien entre l'analyse coût efficacité et le programme de mesures retenu. Elle recommande de mieux justifi er les reports de délai et l'affichage d'objectifs moins stricts, en précisant en particulier la trajectoire de progrès permise par le Sdage et le programme de mesures.	Les corrections seront effectuées par le prestataire en charge de l'EE. Pour les OMS II s'appuiera sur tous les éléments produits dans le SDAGE, ainsi que les tableaux de synthèse
Intégration du changement climatique	27	19	Paragraphe ajouté en introduction du 4,3 "Dans le domaine de l'urbanisme": Toute nouvelle urbanisation doît être conditionnée au respect des dispositions de l'article L. 224 7 1 du code de l'environnement relatives à l'approvisionnement en eau potable (réalisation des diagnostics dont l'échéance est désormais dépassée), à la conformité de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement de la commune et à l'atteinte des objectifs fixés dans les contrats de progrès.	L'Ae recommande de conditionner toute nouvelle urbanisation au respect des disposit ions de l'article L. 224 7 1 du code de l'environnement relati ves à l'approvisionnement en eu potable (réalisation des diagnostics dont l'échéance est désormais dépassée), à la conformité de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement de la commune et à l'atteinte des objectifs fixésdans les contrats de progrès.	-

Thématique	Page	e N°	Commentaires CREOCEAN	Remarques Autorité Environnementale	Réponse préalable
Intégration du changement Climatique	27	20		L'Ae recommande de mettre résolument l'accent sur les actio ns d'économie de la ressource et de présenter une analyse comparée des incidences environnementales des options envisagées pour la diversificatio n des ressources	Les corrections seront effectuées par le prestataire en charge de l'EE. Citer les projets RE-USE et l'utilisation des eaux souterrraines
Assainissement	28	21	Prise en considération de la remarque	L'Ae recommande, compte tenu des investissements à consentir pour la mise en conformité de l'assainissement, d'achever au plus tôt l'actualisation de la délimitation des zones sensibles afin de préciser les normes applicables aux stations d'épuration des eaux usées.	lfremer présente en CEB début mars 2021 les résultats sur l'eutrophisation des eaux littorales de Martinique avec un pré-zonage de zones sensibles. Ces éléments seront potentiellement soumis au vote mi-avril 2021 puis intégrer dans la disposition du SDAGE correspondante
Assainissement	29	22		L'Ae recommande de prévoir dès à présent l'amélioration de la résilience des systèmes d'eau potable et d'assainissement dans les programmes de rénovation, sur la base de retours d'expérience à l'échelle de l'ensemble des territoires ultramarins et de diffusion des bonnes pratiques.	C'est prévu au travers notamment du projet CARIB-SAN (projet Interreg) sur les filtres plantés à l'échelle de la Caraïbes, en lien avec la résilience des milieux. Ce projet est cité dans la disposition en lien avec la Coopération inter- régionale. Ce projet sera explicité dans un chapitre introductif ou bien sur la partie "changement climatique"
Protection et restauration des milieux aquatiques	30	23		L'Ae recommande de compléter l'évaluation environnementale par un volet relatif aux pre ssions des activités portuaires mari tim es et touristiques , afin de préciser leur contribution au déclassement des masses d'eau littoral es et, le cas échéant, de renforcer significativement et de préciser les dispositions du Sdage qui les concernent.	Les corrections seront effectuées par le prestataire en charge de l'EE. Les éléments de l'EDL 2019 à ce sujet seront repris

Remarques Autorité Environnementale	Intégration avant Consultation du public	Sinon, délai de réalisation	Responsable de la réponse complète	Remarques complémentaires
Le SDAGE ne rappelle néanmoins pas les résultats antérieurs (état des lieux de 2013), ni les objectifs fixés par le Sdage 2016 2021.	Oui	-	Prestataire SDAGE (CREOCEAN)	-
Les informations fournies comprennent plusieurs imprécisions, voire des erreurs qui rendent les explications parfois peu compréhensibles	Oui	-	Prestataire SDAGE (CREOCEAN)	Le nombre de masses d'eux côtières varient si on considère ou non la masse d'eau de transition (étang des Salines)
L'Ae recommande de tenir compte dans les dispositions de la sous orientation II C (Améliorer les pratique s agricoles), des effets combinés de la contamination historique par la chlordécone et de l'érosion des sols induite par l'utilisation de produits phytosanitaires compte tenu des impacts potentiels sur les masses d'eau	Oui	-	Prestataire SDAGE (CREOCEAN)	-
L'Ae recommande de compléter le dossier en présentant une analyse comparée des objectifs du Sdage 2016 2021 et des résultats de l'état des lieux 2019 avec et sans prise en compte de la chlordécone	Oui	-	Prestataire SDAGE (CREOCEAN)	-
L' Ae recommande de faire état des actions prévues dans les plans « chlordécone » et de leurs effets attendus sur la qualité des masses d'eau cours d'eau et côtières.	Oui	-	Prestataire SDAGE (CREOCEAN)	
L'Ae recommande de présenter les incidences potentielles des deux projets d'intérêt général majeur sur les masses d'eau.	En partie (uniquement ce qui concerne le SDAGE)	La partie concernant la reprise de l'EE sera faite ultèrieurement, avant décembre 2021	Prestataire SDAGE (CREOCEAN) Prestataire EE (CARAIBES ENVIRONNEMENT)	Le marché du prestataire EE a été soldé cette prestation n'est pas prévue. Cette recommandation ne sera pas suivie.
L'Ae recommande de présenter les évolutions du programme de mesures par rapport au programme précédent et de veiller à la cohérence de l'ensemble des tableaux	oui	-	Prestataire SDAGE (CREOCEAN)	la différence de montant constaté provient d'un différent entre le PDM (258 M€) et le PAOT (220 M€) car certaines mesures transverles et générales n'ont pas été transmises en Actions Opérationnelles

Remarques Autorité Environnementale	Intégration avant Consultation du public	Sinon, délai de réalisation	Responsable de la réponse complète	Remarques complémentaires
L'analyse (Coût-Efficacité) est présentée de façon pédagogique, elle ne permet néanmoins pas de comprendre quelles mesures ont été écartées car toutes les mesures analysées semblent avoir été retenues	oui	-	Prestataire SDAGE (IREEDD)	Effectivement, aucune mesure n'a été écartée; il y a eu une priorisation des mesures.
L'Ae recommande d'inclure dans les documents d'accompagnement une table des dispositions qui concernent la compatibilité des documents d'urbanisme avec le Sdage.	oui		Prestataire SDAGE (CREOCEAN)	
Elle recommande d'approfondir l'analyse de la compatibilité des plans relevant d'un tel rapport avec le Sdage ainsi que l'effet de levier de ces plans pour la mise en oeuvre effective des dispositions du Sdage ceci afin de déterminer la nécessité de leur révision.	oui	,	DEAL (JM. Poutier)	22 PLU sont en élaboration ou en révision générale. 11 PLU ont été approuvés après le 1er janvier 2016 et ne font pas l'objet d'une procédure de révision générale. Une commune relève du RNU sans qu'il y ait de procédure d'élaboration engagée.
L'Ae recommande d'indiquer un calendrier de mise en conformité visé pour les dispositifs d'assainissement collectif.	non	avant décembre 2021	DEAL (JM. Poutier)	
L'Ae recommande de présenter les orientations, objectifs et dispositions du dossier stratégique du bassin Antilles et du Parc naturel marin de la Martinique et la façon dont les dispositions du Sdage y contribueront	oui (si plan de gestion fourni)		Prestataire SDAGE (CREOCEAN)	Ces plans de gestion n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction: le plan de gestion du PNMM a été voté il y a qq jours et la consultation du public pour la stratégie du CMUBA s'est terminée il y a 48h.

Remarques Autorité Environnementale	Intégration avant Consultation du public	Sinon, délai de réalisation	Responsable de la réponse complète	Remarques complémentaires
L'Ae recommande de préserver la distinction entre « thématiques env ironnementales », retenue pour l'analyse de l'état initial, et « enjeux » et de tenir compte, dans la hiérarchisation des enjeux, de la priorisation des thématiques environnementales retenues	OUI	La partie concernant la reprise de l'EE sera faite ultèrieurement, avant décembre 2021	Prestataire EE (CARAIBES ENVIRONNEMENT)	Les enjeux traduisent l'importance des thématiques environnementales vis-à-vis du territoire considéré et de l'objet du document. Toutes les thématiques environnementales sont prises en compte et analysées dans l'évaluation environnementale. La hiérarchisation des enjeux a été revue. La portée de chaque enjeu a été réévaluée et le critère de la santé publique a été supprimé. Ainsi, le classement est modifié et l'enjeu relatif à la biodiversité apparait comme majeur.
L'Ae recommande de justifier les raisons pour lesquel les des dispositions du Sdage 2016 2021 ont été abandonnées.	oui	1	Prestataire SDAGE (CREOCEAN)	-
L'Ae recommande pour l'évaluation du Sdage de * ne pas limiter l'évaluation aux orientations et dispositions prises en tant que telles et de prendre en compte dans l'analyse des effets les évolutions par rapport au Sdage 2016 2021 ainsi que le programme de mesures * mieux identifier les risques qui pèsent sur la mise en oeuvre effective des orientations du Sdage et du programme de mesures et les ruptures qui leurs permettraient d'être plus efficaces.	non	La partie concernant la reprise de l'EE sera faite ultèrieurement, avant décembre 2021	Prestataire EE (CARAIBES ENVIRONNEMENT)	A ce stade, le bilan de réalisation et de consommations du PDM n'est pas disponible (production DEAL).
L'Ae recommande de compléter le dispositif de suivi en renseignant les valeurs « état zéro » et les valeurs cibles pour l'ensemble des indicateurs.	non	avant décembre 2021	DEAL (JM. Poutier)	A ce stade, le tableau de bord du SDAGE disponible est de juillet 2019. Il sera mis à jour à la fin du cycle (debut 2022 / production DEAL).
L'Ae recommande de revoir la structure et l'équilibre du résumé non technique pour mieux faire ressortir les évolution s du Sdage et du programme de mesures et évoquer l'état et les objectifs des masses d'eau	OUI	La partie concernant la reprise de l'EE sera faite ultèrieurement, avant décembre 2021	Prestataire EE (CARAIBES ENVIRONNEMENT)	RNT revu intégrant les remarques prises en compte à ce stade.
L'Ae recommande de compléter l'évaluation environnementale en pro cédant à l'analyse des effets attendus de l'évolution du Sdage et du programme de mesures pour les différentes masses d'eau et de mettre en évidence le lien entre l'analyse coût efficacité et le programme de mesures retenu. Elle recommande de mieux justifi er les reports de délai et l'affichage d'objectifs moins stricts, en précisant en particulier la trajectoire de progrès permise par le Sdage et le programme de mesures.	non	La partie concernant la reprise de l'EE sera faite ultèrieurement, avant décembre 2021	Prestataire EE (CARAIBES ENVIRONNEMENT)	A ce stade, le bilan de réalisation et de consommations du PDM n'est pas disponible (production DEAL).
L'Ae recommande de conditionner toute nouvelle urbanisation au respect des disposit ions de l'article L. 224 7 1 du code de l'environnement relati ves à l'approvisionnement en eau potable (réalisation des diagnostics dont l'échéance est désormais dépassée), à la conformité de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement de la commune et à l'atteinte des objectifs fixésdans les contrats de progrès.	oui	-	Prestataire SDAGE (CREOCEAN)	-

Remarques Autorité Environnementale	Intégration avant Consultation du public	Sinon, délai de réalisation	Responsable de la réponse complète	Remarques complémentaires
L'Ae recommande de mettre résolument l'accent sur les actio ns d'économie de la ressource et de présenter une analyse comparée des incidences environnementales des options envisagées pour la diversificatio n des ressources	non	La partie concernant la reprise de l'EE sera faite ultèrieurement, avant décembre 2021	Prestataire EE (CARAIBES ENVIRONNEMENT)	Les projets RE-USE sont en pleine expérimentation sans retour d'expérience à ce stade. Concernant l'utilisation des eaux souterraines, le potentiel est faible par rapport aux besoins. Ainsi, cette solution pourrait être viable en période de sécheresse uniquement et elle peut s'avèrer coûteuse (non évalué dans le PDM). En effet, la connexin des orages ux usines de potabilisation peut necessiter des moyens tehcniques importants De plus, la saisonnalité du dispositif et les conditions climatiques ipactenates sur les infrastrustures qui ne sont pas utilisées de manière continue) induisent d'importants frais d'entretien.
L'Ae recommande, compte tenu des investissements à consentir pour la mise en conformité de l'assainissement, d'achever au plus tôt l'actualisation de la délimitation des zones sensibles afin de préciser les normes applicables aux stations d'épuration des eaux usées.	non	avant décembre 2021	Prestataire SDAGE (CREOCEAN)	·
L'Ae recommande de prévoir dès à présent l'amélioration de la résilience des systèmes d'eau potable et d'assainissement dans les programmes de rénovation, sur la base de retours d'expérience à l'échelle de l'ensemble des territoires ultramarins et de diffusion des bonnes pratiques.	oui	-	ODE (transmet les éléments à CREOCEAN)	-
L'Ae recommande de compléter l'évaluation environnementale par un volet relatif aux pre ssions des activités portuaires mari tim es et touristiques , afin de préciser leur contribution au déclassement des masses d'eau littoral es et, le cas échéant, de renforcer significativement et de préciser les dispositions du Sdage qui les concernent.	non	La partie concernant la reprise de l'EE sera faite ultèrieurement, avant décembre 2021	Prestataire EE (CARAIBES ENVIRONNEMENT)	La précision de l'impact des activités porturaires et touristiques sur les masses d'eau relève de l'état des lieux. L'évaluation environnementale analyse les incidences de la mise en œuvre du SDAGE sur l'environnement. Les aspects liés aux activités portuaires sont pris en compte dans l'enjeu "Enrayer le développement urbain sur les espaces naturels et agricoles, en particulier sur les milieux aquatiques et humides" alors que ceux liés au tourisme sont pris en compte dans l'analyse avec l'enjeu "Développer un tourisme respectueux de l'environnement" (Cf. Tableau 13: Matrice d'analyse des impacts des dispositions du SDAGE 2022-2027 de la Martinique sur les enjeux environnementaux du territoire). Ce tableau met en évidence que plusieurs dispositions du SDAGE encadrent les activités portuaires (III-B-04, III-B-05 et III-B-07) avec des impacts positifs ou potentiellement positifs. De même, plusieurs dispositions visent à réduire les impacts de l'activité touristique (III-B-02, III-B-03, III-B-05, III-C-02, III-D-05, III-D-07, IV-C-07).